



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

**2287, avenue Old Orchard, bureau 4
Montréal (Québec) H4A 3A7
(514) 524-1970**

BULLETIN ÉTÉ 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du président de la SQDA
2. L'abandon massif de chiens et de chats causé par l'inflation
3. La Campagne de déménagement 2023 – Non à l'abandon
4. Le sauvetage de canards et ses conséquences
5. Le financement

1. Lettre du président de la SQDA

L'été est une saison ensoleillée et de chaleur. Il faut en profiter, car l'été rime avec les vacances. Cette année, il faut considérer le réchauffement climatique et ses conséquences.

Pour le Québec, les feux de forêt ont débuté depuis plusieurs semaines et la lutte pour les circonscire et les éteindre n'est pas sans risques et n'a pas toujours les résultats escomptés. Plusieurs kilomètres carrés de forêts ont été rasés depuis le début de ces feux et, à ce jour, les autorités gouvernementales n'en voient toujours pas la fin. La faune a perdu des kilomètres carrés de son habitat naturel et plusieurs membres de cette faune ont certainement perdu la vie au cours de ces feux difficilement contrôlables. Nous avons l'impression que seul des événements climatiques, comme une pluie diluvienne, pourrait en venir à bout.

Dans un premier volet, nous allons axer sur l'abandon massif de chiens et de chats à cause de l'inflation. Plusieurs refuges au Québec font part de la même situation et ont indiqué que la principale raison provient de l'augmentation des coûts associés à la possession d'un animal. Il faut mentionner que la hausse des coûts de plusieurs produits a été constaté depuis la fin de la pandémie et a continué d'augmenter au cours de 2022. La cause de cet abandon massif de chiens et de chats peut provenir aussi de la fin de la pandémie. Au cours de 2020 et 2021, des restrictions sanitaires ont été mises en place par les autorités gouvernementales pour se protéger de la COVID-19 et le travail à la maison a été préconisé. Ainsi, beaucoup de gens ont décidé de faire l'achat d'animaux de compagnie pour agrémenter leur quotidien, mais le retour du travail au bureau vers la fin 2022 a bouleversé leur quotidien en laissant leurs animaux de compagnie seuls à la maison et ils ont dus prendre des décisions. De plus, la période annuelle de déménagement est aussi une période d'abandons et 2023 risques de subir une augmentation durant juin, juillet, août et septembre.

Vu l'abandon massif de chiens et de chats en début d'année, la Campagne de déménagement est de plus en plus pertinente et la SQDA continuera en 2023 de sensibiliser la population du Québec. L'objectif est de responsabiliser les propriétaires d'animaux domestiques de prendre la décision qui s'impose lors de la possibilité d'abandons. Nous préconisons que le propriétaire trouve la solution pour son compagnon, soit réfléchir et décider de s'en occuper, car l'achat d'un animal de compagnie est pour la vie, ce n'est pas des vacances. Il peut aussi lui trouver un foyer parmi sa parenté ou ses proches. En dernier lieu, il peut aussi le donner à un refuge qui pourra s'en occuper et lui trouver possiblement un foyer. Les propriétaires ne doivent jamais abandonner leurs animaux et nous espérons que ceux-ci continueront de les prendre en charge d'une façon responsable. Cependant, l'irresponsabilité de certains propriétaires d'animaux domestiques sera toujours présente et il faut agir en conséquence. La SQDA doit ainsi être proactive et réagir pour contrer l'abandon des animaux domestiques au cours des prochains mois.

Un autre sujet important répertorié au cours des dernières années est le sauvetage des canards sur les routes du Québec et leurs conséquences. Deux cas ont été documentés par les médias au cours des dix dernières années, celui de Candiac sur l'autoroute 30 et celui de Joliette sur la route 345. Dans les deux cas, il y a eu des entraves au code de la sécurité routière et des pertes de vie humaines. Il y a eu des procès avec jury dans les deux situations. Le résultat de l'un des procès, celui de Candiac, l'accusée a été déclarée coupable de négligence criminelle et de conduite dangereuse causant la mort. Pour celui de Joliette, l'accusé a été déclaré coupable de conduite dangereuse causant la mort. Pour les sentences, il faut vous référer à l'article qui les détaille amplement. La SQDA tient à conclure que la cause de sauvetage de canards est noble. Cependant, il ne faut pas mettre en péril sa vie ni celles d'autrui en agissant à l'encontre du code de la sécurité routière.

Vous pouvez constater à la lecture des articles de ce bulletin qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer le bien-être et le sort des animaux, sensibiliser le public sur le monde animal et la cruauté envers les animaux, conserver le patrimoine animalier du Québec et améliorer les règlements ainsi que les lois sur les droits des animaux. Pour remplir la mission de la SQDA, nous vous demandons d'être généreux et de nous faire parvenir un don, peu importe le montant, car toute notre action est bénévole. De plus, nous devons choisir des bénévoles pour aider la SQDA dans toutes ses activités, comme la nomination de responsables pour les différentes régions du Québec. Si vous voulez faire du bénévolat, veuillez en faire part au moyen du formulaire qui suit la partie sur le financement dans le présent bulletin. La relève est une priorité pour assurer la pérennité de la SQDA qui milite pour la défense des animaux depuis 1976.

N'oubliez surtout pas qu'il est de la responsabilité des membres de la SQDA de poser un geste pour le bien-être des animaux. « **Penser globalement et agir localement** », voilà la devise qu'il faut toujours avoir en mémoire pour la transformer en action concrète. **La plus importante responsabilité des membres est de lire ce bulletin, de le mettre en pratique et d'en diffuser l'information.**

Enfin, nous pouvons profiter de l'été pour se promener dans la nature avec nos animaux préférés. Bonne lecture.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

2. Abandon massif de chiens et de chats causé par l'inflation

Selon un article du Journal de Montréal, la SPCA de Montréal a constaté une forte augmentation d'animaux de compagnie abandonnés depuis le début de l'année 2023.

Selon les statistiques recueillies par cet organisme depuis le début janvier 2023, plus de 2 000 animaux ont été accueillis dans ses locaux, soient plus de 81 chiens et 113 chats de plus que pour la même période l'an dernier. Cette augmentation des abandons d'animaux domestiques est expliquée par plusieurs causes qui peuvent provenir des deux évènements suivants :

- 1) Taux d'inflation galopante;
- 2) Adoption élevée d'animaux domestiques au cours de la pandémie.

Selon la directrice de la SPCA de Montréal, Laurence Massé, beaucoup de gens disent qu'ils n'ont plus les moyens de payer la nourriture et les soins pour leur animal, car ils ont de la difficulté à se nourrir eux-mêmes et à payer leur logement. Cette situation n'a pas été constatée seulement à Montréal, car des informations provenant de refuges situés en Montérégie, en Outaouais et à Québec confirment que les coûts associés aux animaux domestiques est une des causes de leur abandon.

Nous tenons à vous confirmer que l'augmentation des coûts à la suite de la pandémie a bien été constatée, car le panier d'épicerie a subi une hausse de plus de 10 pour cent depuis la fin 2021. Pour le prix des aliments et des fournitures pour animaux, il y a eu une augmentation de 9.7% selon Statistique Canada dans son rapport sur l'inflation publié en mars 2022. De plus, le prix des soins vétérinaires a aussi subi des hausses importantes selon le Dr Gaston Rioux de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Il est sûr qu'à la suite de l'augmentation des coûts, cela devient très dispendieux de prendre la responsabilité d'un animal domestique. Cependant, il y avait aussi des coûts pour prendre la responsabilité d'un chien ou d'un chat avant la pandémie et les futurs propriétaires devaient aussi considérer ce fait au moment de leur décision, car l'achat est pour la vie de l'animal.

Selon la SPCA de Montréal, la hausse du prix des produits animaliers n'explique que partiellement l'abandon d'animaux domestiques, car plusieurs ont été adoptés pendant la pandémie par coup de cœur ou pour combattre l'ennui. D'autres adoptions proviennent du fait que le propriétaire considérait qu'il pouvait s'occuper de l'animal parce qu'il travaillait à la maison en télétravail pendant la pandémie. Mais, la situation post pandémie a changée l'occupation de leur temps et plusieurs doivent retourner sur les lieux de leur travail laissant l'animal domestique seul dans leur résidence. Les propriétaires doivent donc prendre la décision de conserver l'animal ou de procéder à l'abandon.

Ainsi, il en résulte plusieurs abandons qui créent des problèmes aux refuges qui les prennent en charge. Ces refuges doivent en prendre la responsabilité totale en vue d'une future adoption. Selon la directrice de la SPCA de Montréal, Laurence Massé, **ADOPTER UN ANIMAL, ÇA PEUT COÛTER CHER. CE N'EST PAS À FAIRE À LA LÉGÈRE.**

La SQDA avait prévu la possibilité de plusieurs abandons d'animaux domestiques provenant des conséquences de la pandémie et du télétravail et, à ce jour, aucune

statistique ne venait confirmer ce fait. Nous espérons qu'il n'y aura pas trop d'abandons dus au déménagement, car la majorité des locataires gardent leur appartement à cause du loyer mensuel plus bas comparé au marché qui subit une hausse élevée.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

Référence : Journal de Montréal du 25 avril 2023 – Article de Gabriel Ouimet

3. La Campagne de déménagement 2023 - Non à l'abandon

Au cours de l'été, la SQDA se tient sur ses gardes et essaie par tous les moyens de contrer l'abandon des animaux domestiques. On ne connaît pas l'ampleur de ce problème qui se présentera au cours des prochains mois. Cependant, les informations recueillies au cours des deux dernières années nous indiquent qu'il y a eu un nombre record d'adoptions d'animaux domestiques tout en ayant moins d'abandons. Cette situation provient principalement des mesures sanitaires de confinement que le gouvernement du Québec a mis de l'avant en mars 2020 pour contrer la propagation de la COVID-19. La population avait dorénavant plus de temps pour s'occuper d'un animal domestique, car elle était confinée au domicile et effectuait principalement du télétravail. Depuis la fin 2022, le gouvernement du Québec permet à la population de retourner sur les lieux de travail dans le but de relancer l'économie. Cette décision a cependant une conséquence énorme sur les animaux domestiques qui devront demeurer seuls à la maison. Ainsi, cette décision gouvernementale va peut-être entraîner la possibilité d'abandons d'animaux domestiques tout en augmentant le nombre de chiens et de chats récupérés par les refuges. Ces derniers n'auront d'autres choix que de faire des campagnes d'adoption pour réduire les effets néfastes de cet afflux d'animaux domestiques dans leurs locaux.

Un des objectifs de la SQDA est d'améliorer le bien-être et le sort des animaux domestiques. L'abandon d'animaux domestiques à l'approche du grand déménagement annuel du 1^{er} juillet est toujours possible. Il faut donc sensibiliser la population à l'égard de ce fléau, l'activité principale pour le contrer est la Campagne de déménagement. Encore cette année, les membres et donateurs de toutes les régions du Québec, en plus de participer à notre Campagne de déménagement, devront nous faire parvenir toute information, c'est-à-dire, des copies d'articles de journaux, de revues ou d'autres médias, ayant trait au déménagement et à l'abandon des animaux domestiques. Cette information nous sera très utile pour constater les résultats positifs de notre campagne et ajuster les activités futures de la SQDA pour contrer l'abandon des animaux domestiques. Nous vous remercions de votre collaboration pour la participation à la campagne et la collecte de toute information sur la situation d'abandon de votre région.

Le problème d'abandon, qui se situe principalement dans la période du grand déménagement de la fin juin à septembre, demeure lors de déménagements ayant lieu à d'autres périodes de l'année. Il faut noter qu'il y a aussi, mais dans une moindre mesure, des abandons d'animaux domestiques sans que la cause principale soit reliée aux déménagements. Ainsi, notre campagne sera toujours annuelle, mais sur une base continue. Nous sommes conscients que les déménagements se font pour la grande majorité en juin, juillet et août, et que la plupart des animaux domestiques sont laissés pour compte au cours de cette courte période. Nous allons ainsi axer notre campagne surtout durant cette période pour avoir de plus grands résultats. Cependant, plusieurs

déménagements se font au cours de l'année et nous sensibiliserons la population surtout dans nos bulletins trimestriels et par le bouche-à-oreille toute l'année. Enfin, cette campagne de sensibilisation se fera à moindre échelle au cours de la saison d'hiver au moment où les déménagements sont à leur niveau le plus bas.

Notre Campagne a comme objectif de contrer l'abandon des animaux domestiques lors de déménagements s'effectuant dans toutes les régions du Québec. Les moyens utilisés sont, en premier lieu, les affiches de la Campagne de déménagement ayant pour thème « Vous déménagez! ... M'avez-vous oublié? ». Ces affiches représentent un dessin signé par Frédéric Back et il est très représentatif. Ces affiches ont été imprimées en 2 formats : 8½ x 11 et 11 x 17. De plus, nous utiliserons les t-shirts de la SQDA conçus pour cette campagne et qui représentent le même dessin et le même thème. Enfin, d'autres moyens viendront s'ajouter avec le temps et se développeront en fonction des ressources disponibles provenant des dons de nos membres.

Pour ce faire, nous demandons aux membres de la SQDA ainsi que toutes/tous les amies/amis des animaux de participer à cette sensibilisation. Pour cette participation, nous allons fournir les moyens ci-dessus mentionnés et qui ont été utilisés au cours de la Campagne de déménagement des dix dernières années. Cette campagne de sensibilisation se fait d'une façon continue toute l'année et dans toutes les régions du Québec qui connaissent le même problème concernant l'abandon d'animaux domestiques lors de déménagements.

Dans le but de sensibiliser la population, vous pouvez utiliser les affiches 8½ x 11, format lettre, et 11 x 17 de la façon suivante :

- 1) Placer l'affiche dans un endroit public, dans un présentoir ou sur un mur.
- 2) Remettre des affiches à vos proches et amies/amis en leur mentionnant notre objectif afin qu'ils puissent les utiliser à bon escient dans leur milieu de travail, d'éducation et de loisirs.

Nous allons fournir également à celles et ceux qui le désireront un ou plusieurs t-shirts pour faire la même promotion et la même sensibilisation. Nous vous demandons de le porter pour responsabiliser la société au bien-être animal et d'en remettre à un ou plusieurs de vos proches ou amies/amis qui sont intéressés par la cause animale. Les membres peuvent aussi vendre les t-shirts pour financer leurs activités d'aide aux animaux dans leur région respective ou remettre les fonds ou une partie de ceux-ci à la SQDA pour financer cette campagne, car toute activité a un coût.

Vous pourrez commander le nombre d'affiches (8½ x 11 ou 11 x 17) et le nombre de t-shirts (P-M-G-XG) à l'aide du formulaire de demande de dons de la SQDA qui est inclus à la fin du présent bulletin. Nous sommes certains que cette campagne aura un impact positif sur le nombre d'animaux abandonnés à travers le Québec lors de déménagements, de même que sur les propriétaires d'animaux domestiques dont la responsabilité est d'assurer leur bien-être.

À la SQDA, on aide, on sensibilise, on informe, on s'entraide, on éduque; et ce, pour le bien-être des animaux domestiques. Penser globalement et agir localement.

Pour toute information, vous pouvez nous joindre par téléphone au (514) 524-1970 ou par courriel à l'adresse suivante : sqda1976@gmail.com. Nous vous répondrons dans

un bref délai pour maximiser le travail des bénévoles dans les différentes régions du Québec.

Nous vous souhaitons bonne chance en tant que bénévoles ainsi qu'un bel été.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

4. Le sauvetage de canards et ses conséquences

La SQDA et un de ses objectifs est de défendre les animaux contre la cruauté humaine. Il faut cependant mentionner que le sauvetage de canards sur les routes du Québec n'est pas sans risque et peut entraîner des conséquences évitables. Il faut s'attarder à cet aspect qui mérite une attention particulière. Nous allons donc vous faire part dans cet article de deux histoires qui mettent en cause le sauvetage de canards et les commenter.

La première histoire de sauvetage de canards remonte à plusieurs années. Le 8 juin 2017, la Cour d'Appel du Québec maintient la condamnation et la sentence d'Emma Czornobaj, cette femme qui avait provoqué un accident mortel en juin 2010 en arrêtant sa voiture pour sauver des canarda.

Le 27 juin 2010, Emma Czornobaj a immobilisé son véhicule automobile dans la voie de gauche de l'autoroute 30, près de Candiac, dans le but de porter secours à des canards qui se trouvaient sur l'accotement. C'est alors qu'André Roy, 50 ans, et sa passagère, sa fille âgée de 16 ans, ont percuté le véhicule avec leur motocyclette. Ils sont morts sous la force de l'impact. Pauline Volikakis, conjointe de M. Roy et mère de Jessie, qui les suivaient a pu éviter de peu la collision.

Suite à un procès avec jury, Emma Czornobaj a été reconnue coupable de conduite dangereuse et de négligence criminelle ayant causé la mort en juin 2014. De plus, en décembre 2014, le juge lui a accordé une peine de 90 jours de prison, à purger les fins de semaine, de 240 heures de travaux communautaires et d'une interdiction de conduire pour une période de 10 ans. Le juge de la Cour d'Appel a confirmé le 8 juin 2017 la même sentence en mentionnant que la peine d'incarcération infligée, soit 90 jours à être purgés de façon discontinue, constitue une peine exceptionnellement clémentine après étude du dossier.

La deuxième histoire de sauvetage de canards remonte en 2019 et les faits débutent en juillet de la même année. Nous allons vous présenter les événements qui se sont produits pour que vous compreniez facilement le procès qui s'ensuivit, la décision du jury et la sentence établit par le juge.

Le 22 juillet 2019, le père de famille, Éric Rondeau, se promenait sur la route 345, près de Joliette, avec sa camionnette Ford F-150, incluant une remorque qui totalisait approximativement 15 mètres. Celui-ci afin d'éviter d'écraser une cane et ses six canetons qui traversait la route a rapidement freiné et activé ses clignotants d'urgence. Puis, le conducteur a bifurqué dans la voie inverse à basse vitesse, soit 18 km à l'heure, près d'une courbe. Cependant, dans cette voie est apparue une motocyclette conduite par Félix-Antoine Gagné, 19 ans, et circulant à vitesse plus élevée. Ce motocycliste n'a

pas vu assez rapidement la camionnette et a percuté celle-ci. Le jeune homme n'a eu aucune chance et est mort sur le coup laissant sa famille dans un douloureux deuil.

Le procès a eu lieu avec jury au cours des années suivantes et les délibérations sont résumées ci-après. Selon la poursuite, Me Alexandre Dubois, l'accusé M. Rondeau a fait une grave erreur de jugement en posant ce geste, car sa manœuvre à cet endroit précis était dangereuse. Pour la défense, elle a préconisé un contexte d'accident évident, car son client s'est retrouvé dans la voie inverse par erreur. Le jury a délibéré pendant 2 jours et a opté pour la poursuite en déclarant l'accusé coupable de conduite dangereuse causant la mort.

Le juge Blanchard a condamné Éric Rondeau à huit mois de prison et à une interdiction de conduite pendant 3 ans. Lors de la sentence, le juge Blanchard de la Cour supérieure mentionne que le convoi d'Éric Rondeau mesurait plus de 15 mètres et bloquait pratiquement toute la voie en sens inverse de la route 345. M. Rondeau en prenant la décision de bifurquer dans la voie inverse commet une grave erreur de jugement dans des circonstances particulières selon le juge.

Enfin, le juge souligne son approche nuancée dans la détermination de la peine. Le magistrat convient que l'on peut s'interroger sur le bénéfice social d'une telle peine imposée à un homme au profil exemplaire comme Éric Rondeau. Cependant, il faut considérer le fait que ce genre de crime est maintenant passible de la prison à vie. Également, les conséquences sont dramatiques pour la famille et la société. Le procureur de la Couronne, Me Alexandre Dubois, s'est déclaré satisfait par la décision du juge et le jugement qui a suivi. Pour ce qui est de la défense, l'avocat, Me Richard Dubé, n'en reviens pas de mettre en prison un bon citoyen et il est déjà en appel du verdict et de la sentence.

La SQDA tient à conclure que la cause de sauvetage de canards est noble. Cependant, il ne faut pas mettre en péril sa vie ni celles d'autrui en agissant à l'encontre du code de la sécurité routière. Il faut être conscient des conséquences de nos actions, soient des pertes de vie humaine et un dossier au criminel pour des honnêtes gens qui ne voulaient que faire le bien. Il faut réfléchir avant d'agir, car tu peux avoir le même résultat de sauvetage des canards et ceci sans pertes de vie humaine.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

Références :

- 1) Journal de Montréal du 27 janvier 2023 – Coupable d'avoir causé la mort en évitant des canards**
 - 2) Journal La Presse du 29 mai 2023 – Huit mois de prison pour Éric Rondeau**
-

Photo déposée en preuve montre le convoi d'Éric Rondeau situé à gauche de la route 345 ainsi que la courbe d'où provenait Félix-Antoine Gagné en motocyclette.



5. Les sources de financement

Nous sommes des bénévoles qui travaillent pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement utilisées par la SQDA :

MEMBRES ET DONATEURS DE LA SQDA

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux. Vous pouvez aussi faire un don que vous soyez membre ou non.

CENTRAIDE ET AUTRES ORGANISATIONS

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source offert chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se déroule au cours de l'automne et elle est très populaire. Il y a aussi d'autres organisations qu'il ne faut pas sous-estimer, telles que : Benevity Community Impact Fund, Canada Helps, PayPal Giving Fund Canada, United Way of Greater Toronto, etc.

DONS D'ENTREPRISES

Certaines entreprises font parvenir des dons, car elles ont à cœur la cause animale, les écosystèmes, la biodiversité et l'environnement.

DONS ET LEGS AU DÉCÈS

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des transferts d'actions de compagnies, des propriétés de tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.